AR PREFECTURE

017-211703475-20180329-2018_03_D15-DE

Regu le 04/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 29 MARS 2018 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET: D15 - Affectation du résultat 2017 - Budget annexe Eau

 Date de convocation :
 23 mars 2018

 Nombre de conseillers en exercice :
 29

 Nombre de présents
 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Médéric DIRAISON, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: 4

Jacques CARDETdonne pouvoir àCyril CHAPPETMathilde MAINGUENAUDdonne pouvoir àMatthieu GUIHOGaëlle TANGUYdonne pouvoir àNatacha MICHELAnnabel TARINdonne pouvoir àMyriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

<u>Secrétaire de séance</u> : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180329-2018_03_«N_étiquettes»-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 4 avril 2018

Affiché le 4 avril 2018

Regu le 04/04/2018

Conseil municipal du 29 mars 2018

N° 15 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur: M. Matthieu GUIHO

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :
 - o excédent de fonctionnement de 500 855,89 €,
 - o déficit d'investissement de 18 503,29 €,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2018 le résultat comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement :
 - o compte 1068 pour 18 503,29 €
- Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 482 352,60 €.

Dans le cadre du transfert de la compétence EAU au 1^{er} janvier 2018, le budget primitif 2018 sera établi par Vals de Saintonge communauté.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27)

Pour: 22 Contre: 5 Abstentions: 2

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180329-2018_03_«N_étiquettes»-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 4 avril 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Affiché le 4 avril 2018